



**Nations Unies**

# **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

**Rapport du Conseil d'administration**

**Neuvième session extraordinaire (7-9 février 2006)**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante et unième session**  
**Supplément n° 25 (A/61/25)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante et unième session  
Supplément n° 25 (A/61/25)

# **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

**Rapport du Conseil d'administration**

**Neuvième session extraordinaire (7-9 février 2006)**



Nations Unies • New York, 2006



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

**Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Rapport du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement  
sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire

Doubaï (Émirats arabes unis), 7-9 février 2006

K0651024 200606

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1
I. Ouverture de la session . . . . .	1
A. Cérémonie d'ouverture . . . . .	1
B. Ouverture officielle de la session . . . . .	2
C. Rapport sur les travaux de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques . . . . .	4
II. Organisation de la session . . . . .	5
A. Participation . . . . .	5
B. Élection du Bureau . . . . .	7
C. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	7
D. Organisation des travaux de la session . . . . .	8
E. Rapport du Comité plénier . . . . .	9
III. Pouvoirs des représentants . . . . .	9
IV. Adoption des décisions . . . . .	9
V. Évaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement (point 4 de l'ordre du jour) . . . . .	9
VI. Questions de politique générale (point 5 de l'ordre du jour) . . . . .	9
VII. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable (point 6 de l'ordre du jour) . . . . .	10
VIII. Gouvernance internationale en matière d'environnement (point 7 de l'ordre du jour) . . . . .	11
IX. Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (point 8 de l'ordre du jour) . . . . .	11
X. Mise en œuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions du Conseil d'administration (point 9 de l'ordre du jour) . . . . .	12
XI. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour) . . . . .	12
XII. Adoption du rapport (point 11 de l'ordre du jour) . . . . .	12
XIII. Clôture de la réunion (point 12 de l'ordre du jour) . . . . .	12

Annexes

I. Décision adoptée par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa neuvième session extraordinaire . . . . .	13
II. Initiative des Émirats arabes unis. . . . .	15
III. Résumé établi par le Président des débats sur la gouvernance internationale en matière d'environnement tenus par les ministres et les chefs de délégation lors de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. . . . .	26



## Introduction

La neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est tenue au Centre international de conférences et d'exposition de Doubaï (Émirats arabes unis) du 7 au 9 février 2006. Elle était convoquée comme suite au paragraphe 1 g) de la décision 20/17 du Conseil d'administration en date du 5 février 1999, intitulée « Vues du Conseil d'administration sur le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains »; à la décision 23/12 du 7 avril 2005 du Conseil d'administration, intitulée « Ordres du jour provisoires, dates et lieu de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement; au paragraphe 6 de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999, intitulée « Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains »; et au paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, intitulée « Plan des conférences »; et conformément aux articles 5 et 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

### I. Ouverture de la session

#### A. Cérémonie d'ouverture

1. La cérémonie d'ouverture de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est déroulée le lundi 6 février 2006, en même temps que la cérémonie de remise du troisième Prix international Zayed pour l'environnement.

2. Le jury international du prestigieux Prix Zayed a décidé à l'unanimité, en 2006, de décerner le Prix 2005 du leadership mondial de l'environnement à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il a également décerné le Prix de l'action environnementale pour une évolution positive de la société conjointement à M<sup>me</sup> Angela Cropper de la Fondation Cropper de Trinité-et-Tobago et à M. Emil Salim, Ministre d'État indonésien chargé de l'environnement; enfin, il a décerné le Prix des réalisations environnementales scientifiques et techniques à l'équipe d'experts dont les travaux avaient conduit au succès de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Ce dernier prix a été accepté au nom de l'équipe par son Directeur, M. Walter Reid.

3. Les prix ont été présentés par le Vice-Président et Premier Ministre des Émirats arabes unis et Gouverneur de Doubaï, Son Altesse Royale Sheikh Mohammad bin Rashid al-Maktoum, parrain du Prix international Zayed.

4. Au cours de la cérémonie, des déclarations ont été prononcées par les personnalités suivantes : M. Mohammed Ahmad bin Hafad, Président du Prix international Zayed pour l'environnement, M. Rachmat Witoelar, Président du Conseil d'administration du PNUE, et M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE.

5. Dans son discours de remerciements, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a rappelé que les dirigeants et le peuple des Émirats arabes unis avaient appris combien il importait d'exploiter rationnellement des ressources rares, conscients que le développement durable ne pourrait devenir réalité qu'en conservant le capital naturel de la planète, à savoir l'environnement. Ce constat était également au cœur de la mission globale de l'ONU pour la paix et le développement.

6. Il a souligné que l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire avait montré que l'activité humaine prélevait un lourd tribut sur les ressources et réseaux qui entretiennent la vie sur terre ajoutant que, tant que cette agression se poursuivrait, on ne connaîtrait guère la paix, et que la misère ne ferait que s'aggraver. Il a annoncé qu'il ferait don de la somme accompagnant le Prix comme mise de fonds initiale dans une fondation qu'il créerait en Afrique pour promouvoir l'agriculture et l'éducation des filles.

## **B. Ouverture officielle de la session**

7. La neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE a été officiellement ouverte le mardi 7 février 2006 à 10 h 45. Le Ministère de la santé des Émirats arabes unis, M. Hamad A Al Midfaa, a souhaité la bienvenue aux participants. M. Klaus Töpfer a également prononcé des remarques de bienvenue. Après cette introduction, des discours d'ouverture ont été prononcés par M<sup>me</sup> Anna Tibajuka, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), et M. Rachmat Witoelar, Ministre d'État indonésien chargé de l'environnement et Président du Conseil/Forum. Des discours liminaires ont ensuite été prononcés par le Président de la Confédération helvétique, M. Moritz Leuenberger, et le Président de la Gambie, M. Yahya Jammeh.

8. M. Midfaa a souhaité la bienvenue à Doubaï aux participants à la session du Conseil/Forum, première à se tenir dans la région. Il a relevé que les trois thèmes saillants de la session – énergie et environnement, gestion des produits chimiques, et tourisme et environnement – étaient interdépendants et qu'ils étaient par ailleurs étroitement liés au développement durable et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces trois aspects faisaient partie intégrante de l'économie des Émirats arabes unis, qui leur accordaient la priorité en matière de planification nationale, d'élaboration des politiques et de législation. Il a loué le PNUE pour ses efforts sans relâche en faveur du développement durable.

9. M. Töpfer a remercié tous ceux qui lui avaient adressé des compliments et des bons vœux à l'occasion de son départ imminent à la retraite. Il a rappelé que les trois précédentes sessions extraordinaires du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement avaient toutes abouti à d'importants résultats : la Déclaration de Malmö en 2000, la décision de Cartagena sur la gouvernance internationale en matière d'environnement en 2002 et l'Initiative de Jeju en 2004. La session en cours avait déjà bien démarré puisque, à l'issue de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, la Déclaration de Doubaï avait été adoptée; et c'est avec intérêt qu'il escomptait une mise en œuvre réussie de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités constituait, selon lui, une autre initiative extrêmement

prometteuse pour promouvoir le développement durable dans les pays en développement.

10. M<sup>me</sup> Tibaijuka a renouvelé son attachement au partenariat essentiel entre ONU-Habitat et le PNUE. L'importance croissante que les gouvernements accordaient au développement durable rehaussait les liens naturels qui unissaient ces deux organisations; elle a indiqué, à cet égard, que l'environnement, la réduction de la pauvreté et l'urbanisation étaient indissolublement liés. Faisant observer que la pauvreté pouvait aussi être une source de dégradation de l'environnement, elle a souligné la nécessité de prendre en compte les aspects économiques du développement durable et de réduire l'écart considérable entre les riches et les pauvres. Elle a décrit quelques-uns des projets auxquels participait actuellement ONU-Habitat, notant que cette organisation était engagée dans une lutte pour être à la hauteur des sept Objectifs du Millénaire pour le développement, dont la réalisation exigerait des efforts soutenus pour assurer l'accès à un logement convenable ainsi que l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'électricité. Enfin, rendant hommage à M. Klaus Töpfer pour son travail au fil des ans, qui avait bénéficié tant au PNUE qu'à ONU-Habitat, elle a une fois encore souligné que ces deux organisations, qui entretenaient des liens solides, devaient poursuivre leur collaboration pour s'acheminer vers leur but commun, à savoir l'instauration d'un développement durable.

11. M. Witoelar a fait remarquer que c'était la première fois qu'un organe des Nations Unies se réunissait en Asie occidentale, ajoutant qu'il était tout à fait approprié que le Conseil/Forum se réunisse aux Émirats arabes unis, pays qui avait fait preuve d'une diligence exceptionnelle dans les soins et l'attention qu'il portait à l'environnement, servant de modèle au reste du monde. Retraçant les progrès significatifs accomplis dans la voie des objectifs de la gouvernance internationale en matière d'environnement depuis la précédente session du Conseil/Forum, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali et d'une intensification de la coopération Sud-Sud, il a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait réaffirmé lors de sa réunion plénière de haut niveau de 2005 que le développement durable constituait un élément clef de la politique de l'Organisation des Nations Unies, et il a demandé instamment aux États membres de travailler ensemble pour atteindre les objectifs prévus par le Sommet mondial pour le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

12. Prenant la parole, M. Jammeh a souligné que la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration intervenait à un moment crucial de l'histoire de l'humanité. La communauté internationale s'était fixée des objectifs ambitieux en matière de réduction de la pauvreté et de développement ces dernières années et le Conseil d'administration devait s'efforcer d'adopter un nouveau pacte mondial pour aider à atteindre ces objectifs, en s'appuyant sur les engagements pris dans le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. M. Jammeh a ensuite rendu hommage au travail remarquable accompli par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et par le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer, qui allaient tous deux se retirer en 2006. Au nom des États de la région Afrique, il a présenté à M. Töpfer un cadeau en reconnaissance de ses efforts.

13. M. Jammeh a rappelé que six pays africains, dont le sien, avaient été choisis comme pays pilotes pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali. Chacun des États sélectionnés avait fait la preuve de sa détermination à mettre en œuvre le Plan stratégique en allouant des ressources nationales à sa mise en œuvre. L'efficacité du Plan stratégique dépendrait toutefois lourdement de la fourniture d'un soutien financier adéquat, ainsi que de la coopération entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies concernés et les institutions de Bretton Woods, la société civile et le secteur privé. Par conséquent, l'examen du financement et de la mise en œuvre du Plan stratégique devait rester au cœur des discussions qui auraient lieu prochainement, et il fallait envisager la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique. Pour conclure, il a présenté la déclaration que les six États concernés avaient adoptée lors d'une réunion de l'Union africaine le 23 janvier 2006, exprimant l'engagement de ces États à mettre en œuvre le Plan stratégique.

14. Dans son intervention, M. Leuenberger a souligné qu'il importait, pour garantir la santé, le bien-être et la prospérité économique futurs de l'humanité, de préserver la diversité de l'environnement mondial. C'est pourquoi la conclusion d'un accord sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques serait cruciale pour le succès de cette entreprise. Il fallait également reconnaître que les rôles des pays développés et des pays en développement différaient à cet égard et il importait d'adhérer aux principes exigeant que ceux qui consommaient les ressources naturelles ou polluaient l'environnement devaient en payer le prix.

15. Au plan international, il fallait articuler clairement les politiques et objectifs pour l'environnement et se doter d'une institution vigoureuse, dans le cadre du système des Nations Unies, pour établir et suivre les indicateurs environnementaux et pour donner des directives et assurer la cohérence de l'ensemble des règles applicables à l'environnement, tout comme l'Organisation mondiale du commerce l'avait fait dans le domaine commercial, et ce pour remplacer le système actuel de gouvernance internationale en matière d'environnement, qui était totalement dispersé. Citant en exemple le Protocole de Kyoto relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les Objectifs du Millénaire pour le développement, il a demandé instamment au Conseil/Forum de s'inspirer de ces exemples pour s'efforcer de définir et d'atteindre des objectifs globaux pour l'environnement. En conclusion, il a réitéré que l'humanité devait s'efforcer de créer un avenir prospère et durable en protégeant la diversité biologique et en instaurant une symbiose saine entre le bien-être social, l'économie et l'environnement.

### **C. Rapport sur les travaux de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

16. À la séance d'ouverture, la représentante du secrétariat a brièvement exposé au Conseil/Forum les résultats de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui s'était achevée avec succès la veille. Ces résultats étaient censés faciliter la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg consistant à faire en sorte que, d'ici 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits

au minimum (...). La Conférence avait adopté l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui comprenait trois documents, à savoir la Déclaration de Doubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial. Les documents de l'Approche stratégique incluaient des sections qui portaient notamment sur les besoins et objectifs, les mécanismes de soutien financier, les principes et approches, ainsi que les activités de mise en œuvre. Elle espérait que l'accord serait approuvé par les organes directeurs du PNUE et ceux des autres organisations internationales concernées.

17. Il était prévu que le PNUE jouerait un rôle de leader aux côtés de l'Organisation mondiale de la santé au secrétariat, selon leurs domaines de compétence et conformément à leurs mandats et après approbation de leurs organes directeurs. Le PNUE devait entreprendre des activités à l'appui de la mise en œuvre dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, s'acquitter des fonctions de secrétariat et des fonctions administratives, superviser les travaux intersessions et gérer un Fonds d'affectation spéciale pour le Programme « démarrage rapide » en utilisant pour ce faire des contributions récemment annoncées à cet effet. Ces activités devaient notamment conduire à la réalisation des objectifs fixés pour 2020.

18. Comme indiqué dans la section IV ci-dessous, le Conseil/Forum a adopté la décision SS.IX/1 figurant à l'annexe I au présent rapport, par laquelle il a fait sienne l'Approche stratégique.

## II. Organisation de la session

### A. Participation

19. Les États ci-après, membres du Conseil d'administration, étaient représentés à la session<sup>1</sup> : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Monaco, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Somalie, Suède, Thaïlande, Turquie, Tuvalu et Uruguay.

20. Les États ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil d'administration mais qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'une institution spécialisée ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Albanie, Arménie, Bahreïn, Belize,

<sup>1</sup> La composition du Conseil d'administration a été déterminée par les élections tenues à la 29<sup>e</sup> séance plénière de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue le 22 octobre 2001, à la 59<sup>e</sup> séance plénière de la cinquante-huitième session, tenue le 10 novembre 2005, et à la 43<sup>e</sup> séance plénière de la soixantième session, tenue le 3 novembre 2005.

Bénin, Bhoutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kiribati, Koweït, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Saint-Christopher-et-Nevis, Sainte-Lucie, Serbie et Monténégro, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zambie.

21. L'observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies a également participé à la session.

22. Les organes des Nations Unies, services du Secrétariat et secrétariats des conventions ci-après étaient représentés : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Département de la sécurité et de la sûreté, Département des affaires économiques et sociales, Forum des Nations Unies sur les forêts, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Secrétariat de l'ozone, Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et Université des Nations Unies.

23. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la santé et Organisation mondiale du tourisme.

24. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Alliance mondiale pour la nature (UICN), Commission de l'Union Africaine, Commission européenne, Convention régionale pour la conservation du milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden, Ligue des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole, Programme coopératif pour l'environnement de l'Asie du Sud, Secrétariat de la communauté des Caraïbes, Secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine et Secrétariat du Commonwealth.

25. En outre, des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé ont également participé à la session en qualité d'observateurs. La liste intégrale des participants figure dans le document UNEP/GCSS.IX/INF/16/Rev.1.

## B. Élection du Bureau

26. Le Président du Bureau du Conseil d'administration a informé le Conseil/Forum que l'Assemblée générale avait, le 3 novembre 2005, élu 29 membres du Conseil d'administration pour la période 2006-2009 et que la Suisse n'était pas parmi les pays élus. C'est ainsi que le poste de Vice-Président du Bureau, qui était détenu par M. Beat Nobs (Suisse) représentant le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, était devenu vacant le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

27. À cet égard, il a rappelé que le Conseil/Forum avait convenu, à sa vingt-troisième session, que dans l'éventualité où la Suisse ne serait pas membre du Conseil d'administration pour la période 2006-2009, M. Nobs serait remplacé par un représentant d'un État membre du Conseil d'administration du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Conformément à cet accord, le Groupe avait proposé la candidature de M<sup>me</sup> Lena Sommerstad, Ministre suédoise de l'environnement, pour remplacer M. Nobs.

28. Après élection par acclamation de M<sup>me</sup> Sommerstad au poste de Vice-Présidente, le Bureau du Conseil/Forum de la neuvième session extraordinaire était composé comme suit :

- Président : M. Rachmat Witoelar (Indonésie)
- Vice-Présidents : M<sup>me</sup> Sulfina Barbu (Roumanie)  
M<sup>me</sup> Lena Sommerstad.(Suède)  
M. Sedogo Laurent(Burkina Faso)
- Rapporteur : M. Donald Cooper (Bahamas)

## C. Adoption de l'ordre du jour

29. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le Conseil/Forum a adopté pour sa session l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/GCSS.IX/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Organisation de la session :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs.
4. Évaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement.
5. Questions de politique générale :
  - a) Énergie et environnement;
  - b) Gestion des produits chimiques;
  - c) Tourisme et environnement.
6. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable.

7. Gouvernance internationale en matière d'environnement.
8. Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.
9. Mise en œuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions pertinentes du Conseil d'administration.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la session.

#### **D. Organisation des travaux de la session**

30. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le Conseil/Forum s'est penché sur l'organisation des travaux de la session en se fondant sur les recommandations figurant dans l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/GCSS.IX/1/Add.1) et l'organisation des travaux convenue par le Bureau.

31. Le Conseil/Forum est convenu que les séances plénières durant la session en cours prendraient la forme de consultations ministérielles, à compter de la 2<sup>e</sup> séance et jusqu'à la fin de la matinée du jeudi 9 février 2006. La plénière, organisée sous forme de consultations, examinerait le point 5 de l'ordre du jour (Questions de politique générale) dans le cadre de discussions sur les thèmes suivants : « Énergie et environnement », « Gestion des produits chimiques » et « Tourisme et environnement » et le point 7 (Gouvernance internationale en matière d'environnement), en mettant un accent particulier sur la question de la composition universelle du Conseil d'administration.

32. Le Conseil/Forum a également décidé de créer un comité plénier et, pour assurer la continuité des travaux du Comité, il a élu M. Nobs à la présidence du Comité, étant entendu que cette nomination ne constituerait pas un précédent pour le PNUE ni pour aucun autre organe des Nations Unies. Le Conseil/Forum a convenu que le Comité plénier examinerait les points 4 de l'ordre du jour (Évaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement), 6 (Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable), 7 (Gouvernance internationale en matière d'environnement), 8 (Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement) et 9 (Mise en œuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions pertinentes du Conseil d'administration).

33. Il a été en outre convenu que le Conseil/Forum examinerait les points 3 de l'ordre du jour (Vérification des pouvoirs), 10 (Questions diverses), 11 (Adoption du rapport) et 12 (Clôture de la session) à sa séance plénière de l'après-midi du jeudi 9 février 2006.

## **E. Rapport du Comité plénier**

34. Le Comité plénier a tenu quatre séances sous la présidence de M. Nobs, du 7 au 9 février, pour examiner les points de l'ordre du jour dont il avait été saisi. Le Conseil/Forum a pris note du rapport du Comité plénier à sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 9 février. Ce rapport figure à l'annexe II du compte rendu des travaux de la session (UNEP/GCSS.IX/11).

## **III. Pouvoirs des représentants**

35. Conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur, le Bureau a examiné les pouvoirs des représentants à la session. Les représentants de 57 États membres sur 58 ont participé à la session et leurs pouvoirs ont été en bonne et due forme. Le Bureau en a informé le Conseil/Forum, qui a approuvé le rapport du Bureau à sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 9 février 2006.

## **IV. Adoption des décisions**

36. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 9 février 2006, le Conseil/Forum a adopté la décision SS.IX/1, intitulée « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ». Le texte de la décision figure à l'annexe I au présent rapport.

## **V. Évaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement (point 4 de l'ordre du jour)**

37. Le point 4 de l'ordre du jour (Évaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement) a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure dans l'annexe II du compte rendu des travaux de la session (UNEP/GCSS.IX/11).

## **VI. Questions de politique générale (point 5 de l'ordre du jour)**

38. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 7 février 2006, le Conseil/Forum a abordé l'examen du point 5 de l'ordre du jour sous la forme de consultations ministérielles sur les deux questions de politique générale suivantes : énergie et environnement et tourisme et environnement. Il était prévu que les ministres et les autres chefs de délégation tiennent des consultations sur la troisième question de politique générale, à savoir la gestion des produits chimiques; toutefois, faute de temps, la question a été soumise au Comité plénier pour examen avant son renvoi en plénière pour un examen plus poussé. Comme noté dans la section IV plus haut, le Conseil/Forum a adopté une décision relative à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui figure à l'annexe I au présent rapport.

39. Les ministres et les autres chefs de délégations ont entamé l'examen de la question de politique générale relative à l'énergie et à l'environnement à la 2<sup>e</sup> séance plénière, le 7 février, et ils ont poursuivi cet examen à la 3<sup>e</sup> séance

plénière, le 8 février. Ils ont abordé la question de politique générale relative au tourisme et à l'environnement à la 4<sup>e</sup> séance plénière, le 8 février. Chaque débat a été ouvert par M. Töpfer, et suivi par les discours d'orateurs qui se sont adressés aux ministres avant chaque discussion pour stimuler le débat; chaque discussion était encadrée par deux modérateurs. Les ministres étaient saisis des rapports du Directeur exécutif sur les deux questions de politique générale (UNEP/GCSS.IX/9 et Add.1 et 3); de plusieurs déclarations de la société civile au septième Forum mondial de la société civile (UNEP/GCSS.IX/INF/7 et Add.1 à 6); et de notes du Directeur exécutif comportant un résumé du programme énergie du PNUE et sur l'état, les tendances et les perspectives des énergies renouvelables (UNEP/GCSS.IX/INF/11) ainsi que des activités du PNUE dans le domaine du tourisme (UNEP/GCSS.IX/INF/12).

40. Le Président du Conseil/Forum a préparé un résumé des délibérations des ministres et chefs de délégation, qu'il a soumis au Conseil/Forum pour examen. Les ministres et autres chefs de délégation se sont dans l'ensemble déclarés satisfaits par le résumé et étaient largement d'accord sur de nombreux points qui y étaient esquissés. Il a toutefois été convenu que bien que le résumé récapitule fidèlement les questions débattues par les ministres et les autres chefs de délégation durant la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, il n'y avait pas eu de consensus sur diverses questions qui y figuraient. Cela étant entendu, les ministres et les autres chefs de délégation ont décidé que le texte du résumé, qui est intitulé « Initiative des Émirats arabes unis » et figure à l'annexe III au présent rapport, devrait être transmis à la Commission du développement durable en tant que contribution du PNUE aux travaux de la quatorzième session de la Commission prévue sous peu, au cours de laquelle cette dernière examinerait la question relative à l'énergie et à l'environnement.

41. Durant les consultations sur le tourisme et l'environnement, la représentante de la République islamique d'Iran a déclaré que, selon elle, les dispositions actuelles en matière de tourisme et d'environnement étaient inadéquates et incomplètes. Ce qu'il fallait, c'était une stratégie cohérente à long terme, pour laquelle on pourrait s'inspirer de l'approche préconisée dans la publication « Nature-Based Tourism – a Draft International Covenant (L'écotourisme – projet de pacte international) ». Elle a demandé que son intervention soit consignée dans le présent rapport et que la communication écrite que son pays avait soumise à ce sujet soit jointe en annexe au résumé du Président sur ce point de l'ordre du jour.

## **VII. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable (point 6 de l'ordre du jour)**

42. Le point 6 de l'ordre du jour (Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement

durable) a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure à l'annexe II du compte rendu des travaux de la session (UNEP/GCSS.IX/11).

### **VIII. Gouvernance internationale en matière d'environnement (point 7 de l'ordre du jour)**

43. Le point 7 de l'ordre du jour (Gouvernance internationale en matière d'environnement) a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure à l'annexe II du compte rendu des travaux de la session (UNEP/GCSS.IX/11).

44. Le point 7 a également été examiné en plénière, sous la forme de consultations ministérielles, les 8 et 9 février. Le Directeur exécutif a présenté ce point, une oratrice, M<sup>me</sup> Nelly Olin, Ministre française de l'écologie et du développement durable, qui a ébauché une proposition préconisant la transformation du PNUE en une organisation des Nations Unies pour l'environnement qui serait basée à Nairobi et aurait le statut d'une institution spécialisée des Nations Unies, s'est adressée aux ministres et chefs de délégation. M. Adnan Amin, Directeur du Bureau du PNUE au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et Directeur exécutif du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, qui a parlé sur le thème de la gouvernance internationale en matière d'environnement, en mentionnant les récents progrès des efforts visant à améliorer la gestion des questions environnementales au sein du système des Nations Unies, s'est également adressé aux ministres et chefs de délégation.

45. Les ministres et les chefs de délégation ont ensuite débattu des questions. Un résumé de leurs débats préparé par le Président du Conseil/Forum figure à l'annexe III du présent rapport. Il reflète les nombreuses vues exprimées et ne constitue pas un consensus.

### **IX. Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement (point 8 de l'ordre du jour)**

46. Le point 8 de l'ordre du jour (Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement) a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure à l'annexe II du compte rendu des travaux de la session (UNEP/GCSS.IX/11).

## **X. Mise en œuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions du Conseil d'administration (point 9 de l'ordre du jour)**

47. Le point 9 de l'ordre du jour (Mise en œuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions du Conseil d'administration) a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure à l'annexe II du compte rendu des travaux de la session (UNEP/GCSS.IX/11).

## **XI. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)**

48. Le Conseil/Forum n'a examiné aucune question au titre de ce point.

## **XII. Adoption du rapport (point 11 de l'ordre du jour)**

49. Le présent rapport a été adopté à la 6<sup>e</sup> séance plénière de la session, le jeudi 9 février 2006, sur la base des projets de rapport de la plénière et du Comité plénier contenus dans les documents UNEP/GCSS.IX/L.1 et Add.1 et UNEP/GCSS.IX/CW/L.1, respectivement, étant entendu que le secrétariat et le Rapporteur seraient chargés de le finaliser et qu'ils se concerteraient avec le Comité des représentants permanents auprès du PNUE s'agissant de la partie du rapport reflétant les discussions ayant eu lieu durant la 6<sup>e</sup> séance plénière.

## **XIII. Clôture de la réunion (point 12 de l'ordre du jour)**

50. Avant la clôture de la réunion, une représentante s'est déclarée quelque peu préoccupée par la manière dont les travaux de la session en cours s'étaient déroulés, en particulier le fait qu'il avait été demandé au Conseil/Forum d'approuver une annexe au rapport de la réunion contenant un résumé des discussions ministérielles sur la gouvernance internationale en matière d'environnement que, faute de temps, le Conseil/Forum n'avait pas eu l'occasion d'examiner. Pour éviter que des situations semblables surviennent à l'avenir, la représentante a proposé que le Bureau et le secrétariat devraient s'entretenir avec les États membres concernant leurs plans pour le déroulement des sessions futures du Conseil/Forum. La représentante a également demandé que ses remarques soient consignées dans le présent rapport.

51. Durant l'échange des civilités d'usage, de nombreux représentants ont rendu hommage à M. Töpfer pour ses longues années de service hautement bénéfiques au poste de Directeur exécutif du PNUE. Après ces hommages et l'échange de civilités d'usage, le Président a déclaré close la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement le jeudi 9 février 2006 à 18 h 15.

## Annexe I

### Décision adoptée par le Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa neuvième session extraordinaire

#### SS.IX/1. Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* ses décisions 18/12 du 26 mai 1995, 19/13 du 7 février 1997, 20/23 du 4 février 1999, SS.VII/3 du 15 février 2002, 22/4 du 7 février 2003 et 23/9 du 25 février 2005 concernant les politiques mondiales relatives à la gestion des produits chimiques et l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques,

*Rappelant* le paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg<sup>1</sup> adopté par le Sommet mondial pour le développement durable le 4 septembre 2002, et le paragraphe 56 du Document final du Sommet mondial de 2005 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans lesquels les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé l'élaboration de l'Approche stratégique,

*Notant* l'appui exprimé en faveur de l'élaboration d'une approche stratégique à la dixième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement le 30 juin 2004, à la quinzième réunion du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes le 4 novembre 2005, à la 2697<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Union européenne le 2 décembre 2005 et à la dix-septième session du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement le 21 décembre 2005,

*Se félicitant* de l'esprit de coordination et de coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques,

*Se félicitant également* de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, constituée de la Déclaration de Doubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, de la Stratégie politique globale et du Plan d'action mondial, telle qu'adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à Doubaï (Émirats arabes unis) le 6 février 2006<sup>2</sup>,

1. *Approuve* l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques contenue dans la Déclaration de Doubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial;

2. *Prie* le Directeur exécutif de convoquer les sessions futures de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques prévues dans la

<sup>1</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>2</sup> Rapport de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sur les travaux de sa première session (SAICM/ICCM.1/7), annexes I, II et III.

Stratégie politique globale, de façon que s'il y a lieu, elles se tiennent conjointement aux réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales compétentes;

3. *Prie* le Directeur exécutif d'instituer et d'assumer la responsabilité administrative générale du secrétariat de l'Approche stratégique et autorise la participation du secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement au secrétariat de l'Approche stratégique, conformément aux décisions pertinentes adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session;

4. *Invite* tous les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, y compris le secteur privé, à fournir des ressources extrabudgétaires volontaires à l'appui du secrétariat de l'Approche stratégique pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions;

5. *Autorise* le Directeur exécutif à établir et à gérer le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide en vue d'appuyer la mise en œuvre initiale de l'Approche stratégique;

6. *Engage* les Gouvernements, les organisations régionales d'intégration économiques, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour appuyer les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre du programme de démarrage rapide<sup>3</sup>;

7. *Invite* les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à fournir des ressources pour appuyer les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que le Programme de démarrage rapide;

8. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session sur les activités initiales et la planification à l'appui des activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tenant compte du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> SAICM/ICCM.1/7, annexe IV, résolution 1.

<sup>4</sup> UNEP/GC.23/6/Add.1 et Corr.1.

## Annexe II

### Initiative des Émirats arabes unis

#### **Rapport succinct du Président sur les débats entre les ministres et les chefs de délégation à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

##### *Résumé*

1. Les ministres et les chefs de délégation de 151 États Membres de l'Organisation des Nations Unies participant à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Doubaï, du 7 au 9 février 2006, se sont réunis pour examiner les thèmes « Énergie et environnement » et des activités dans le domaine de l'environnement « Tourisme et environnement ».
2. Ces débats se sont déroulés sous la direction du Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE, M. Rachmat Witoelar (Indonésie), auquel les ministres de l'Argentine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, de l'Islande, de la Jordanie et du Pakistan ont prêté leur concours.
3. Après les discours liminaires prononcés par Son Altesse Royale le Prince Hassan Bin Talal de Jordanie, M<sup>me</sup> Margaret Beckett, Secrétaire d'État à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et M<sup>me</sup> Deirdre Shurland, Directrice de l'Alliance caraïbe pour le tourisme (Trinité-et-Tobago), les ministres et les chefs de délégation ont abordé les thèmes « Énergie et environnement » et « Tourisme et environnement ».
4. Les débats riches, vastes et interactifs qui ont eu lieu ont fait ressortir la conviction de tous les ministres et chefs de délégation qu'il fallait accorder une attention accrue aux aspects environnementaux de l'énergie et du tourisme. Le présent rapport succinct du Président tente de retracer les grandes lignes de la discussion entre les ministres et les autres chefs de délégation participant à la réunion plutôt que de dégager un point de vue de consensus sur toutes les questions.
5. Un débat ministériel futur sur la mondialisation et l'environnement a été proposé et il a été recommandé de réfléchir à ses dates et à ses modalités.
6. Les ministres et les chefs de délégation ont prié le Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement de transmettre son rapport succinct au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la quatorzième session de la Commission du développement durable.

## A. Énergie et environnement

1. Les 7 et 8 février 2006, le Conseil/Forum a procédé à un débat sur l'énergie. Dans l'après-midi du 7 février, M<sup>me</sup> Christine Churcher, Ministre ghanéenne de l'environnement et de la science, et M<sup>me</sup> Cristina Narbona Ruiz, Ministre espagnole de l'environnement, ont présidé les discussions entre les ministres, tandis que le mercredi 8 février, cette fonction a été remplie par M<sup>me</sup> Sigridur Anna Thordardottir, Ministre islandaise de l'environnement, et par M. Khalid Al-Irani, Ministre jordanien de l'environnement.

2. Les consultations ministérielles sur l'énergie ont commencé par des discours liminaires de Son Altesse Royale le Prince Hassan Bin Talal de Jordanie et de M<sup>me</sup> Margaret Beckett, Secrétaire d'État à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces discours ont replacé les questions énergétiques dans leur contexte et donné le ton à la concertation qui a suivi entre les ministres. Les deux intervenants ont souligné combien il était important de modifier les schémas existants de fourniture et d'utilisation d'énergie pour des raisons liées au climat et à la sécurité énergétique, tout en insistant sur le fait qu'il fallait développer parallèlement les services énergétiques disponibles dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

3. Les discours liminaires sur l'énergie et l'environnement ont fait ressortir le rôle que jouaient de bonnes politiques environnementales dans l'instauration des conditions dans lesquelles étaient prises les décisions d'investissement en faveur de technologies plus propres. Il a été souligné que des politiques à long terme stables constituaient une condition préalable à une transition réelle vers des systèmes énergétiques plus durables et qu'elles étaient cruciales pour attirer des investissements du secteur privé. La question du renforcement de la coopération régionale a été mise en relief, tout comme l'intérêt de vastes partenariats internationaux comme ceux qui avaient été institués après le Sommet mondial pour le développement durable. Les deux intervenants ont souligné que pour répondre aux trois préoccupations primordiales que constituaient la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie et les changements climatiques, il fallait disposer d'un vaste choix de solutions conciliant ce qui était parfois considéré comme des objectifs concurrents; il n'existait pas de panacée ou de solution unique. L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables progressaient de manière impressionnante, mais dans les décennies à venir, le plus important pour de nombreux pays serait d'utiliser plus proprement les combustibles fossiles.

4. De nombreux ministres et chefs de délégation ont insisté sur le rôle crucial de l'énergie dans toute société et ont souscrit à l'observation des modérateurs selon laquelle une excellente occasion s'offrait au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement d'adresser un message fort et crédible sur la nécessité d'une action intégrée dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du développement à la Commission du développement durable à ses quatorzième et quinzième sessions.

5. De nombreux ministres et chefs de délégation ont convenu qu'un élargissement de l'accès à des formes d'énergie plus propres était crucial pour atteindre les objectifs ultimes du développement durable et ceux de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. De nombreux intervenants ont souligné que les

modes actuels de production, de distribution et d'utilisation de l'énergie n'étaient pas durables et que la fourniture, de manière viable, de services énergétiques modernes aux près de 2 milliards de personnes du monde entier qui n'y avaient pas accès constituait à elle seule le plus grand défi énergétique du XXI<sup>e</sup> siècle. Plusieurs intervenants se sont déclarés préoccupés par le fait que la lenteur des progrès dans l'amélioration de l'accès à l'énergie rendrait difficile la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies dans les délais convenus.

6. De nombreux intervenants ont souligné que les changements climatiques posaient un sérieux problème susceptible de toucher toutes les parties de la planète et que le secteur de l'énergie était celui qui contribuait le plus aux émissions de gaz à effet de serre. Ils ont noté en outre que tous les pays, en particulier les pays en développement, étaient confrontés à un risque accru dû aux impacts négatifs des changements climatiques. Beaucoup d'intervenants ont noté que le renforcement des capacités, le transfert de technologie et les mécanismes du marché qui faisaient intervenir le secteur privé revêtaient une importance décisive pour aider et soutenir les pays en développement face aux changements climatiques. Un certain nombre d'intervenants ont fait valoir qu'en raison de l'accroissement de leurs besoins énergétiques, une bonne occasion s'offrait en particulier aux pays en développement d'élargir l'accès aux services énergétiques qui faisaient appel à des technologies et à des démarches plus propres, en reliant ainsi les objectifs poursuivis en matière d'environnement et de développement.

7. Dans le même ordre d'idées, de nombreux ministres et chefs de délégation ont souligné que beaucoup de projets de développement offraient l'occasion d'améliorer la qualité de l'environnement local et de réduire les émissions de gaz à effet de serre sans que cela ait des conséquences négatives pour le développement. Plusieurs intervenants ont recommandé d'utiliser l'aide publique au développement de manière plus créative pour susciter un accroissement des investissements et de la participation du secteur privé dans le développement d'une infrastructure énergétique plus propre faisant appel notamment à des technologies transférées entre pays à économie en développement.

8. Un certain nombre de ministres et de chefs de délégation ont dit également que dans presque tous les pays s'offraient de vastes possibilités de renforcer les politiques relatives à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie dans le contexte des efforts plus étendus qui étaient déployés pour parvenir à des modes de production et de consommation viables. Presque tous les intervenants ont déclaré que dans l'immédiat c'était l'amélioration de l'efficacité énergétique qui offrait le plus de possibilités de réduire l'accroissement attendu de la demande d'énergie tout en diminuant les émissions de nombreux types de polluants, y compris les gaz à effet de serre. Certains intervenants ont mentionné en outre que ces efforts amélioreraient la sécurité énergétique en réduisant la demande d'énergie. Bon nombre d'intervenants ont recommandé que les gouvernements prennent des mesures pour promouvoir l'efficacité énergétique du côté tant de l'offre que de la demande, notamment en adoptant des codes et des normes d'efficacité énergétique pour les principales utilisations finales comme les bâtiments, l'éclairage, les appareils, l'agriculture, l'industrie et le matériel de transport, selon les cas. L'importance d'une amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment a été soulignée, tout comme le pouvoir qu'avaient les gouvernements d'orienter le marché en tant qu'acheteurs de biens, d'équipements et de services efficaces du point de vue énergétique. Dans ce contexte, le Ministre finlandais a

annoncé que son Gouvernement constituait un groupe d'étude sur le bâtiment et la construction durables dans le cadre du processus de Marrakech et a invité les gouvernements à participer à ses travaux.

9. De nombreux ministres et chefs de délégation ont recommandé d'étendre rapidement le recours aux ressources énergétiques renouvelables, et beaucoup d'exemples de politiques et de programmes nationaux fructueux ont été présentés par les intervenants. Dans ce contexte, plusieurs délégations ont noté que des progrès sensibles avaient été accomplis depuis que la communauté internationale s'était réunie pour examiner les questions énergétiques à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable.

10. Il a été rappelé en particulier que la Conférence internationale sur les énergies renouvelables tenue à Bonn en 2004 et la Conférence internationale de Beijing sur les énergies renouvelables tenue en 2005 avaient dynamisé le recours aux sources d'énergie renouvelable. Les progrès réalisés dans le cadre des grandes initiatives énergétiques lancés lors du Sommet mondial pour le développement durable, telles que le Réseau mondial sur l'énergie pour le développement durable, le Partenariat pour l'énergie du village planétaire, la Coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables et le Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ont été cités expressément dans ce contexte. Plusieurs intervenants ont mentionné la création du Réseau sur les politiques en matière d'énergies renouvelables pour le XXI<sup>e</sup> siècle (REN21), en tant que prolongement particulier de la Conférence de Bonn sur les énergies renouvelables qui ferait progresser la concertation en matière de politiques relatives aux énergies renouvelables.

11. Plusieurs ministres et chefs de délégation ont recommandé que la Commission du développement durable mette en place un processus de suivi et d'examen pour évaluer les progrès réalisés dans l'application des recommandations énoncées dans le Plan d'application de Johannesburg. Ils ont suggéré que ce processus soit associé à l'initiative de suivi spécifique envisagée pour les engagements pris à la Conférence de Bonn sur les énergies renouvelables et que le PNUE joue un rôle à cet égard. Il a en outre été suggéré d'étayer ces efforts sur les partenariats et les mécanismes d'établissement de rapports qui existaient.

12. De nombreux intervenants ont recommandé que les gouvernements recourent à des incitations axées sur le marché et stimulent la demande de technologies plus efficaces et plus propres, et notamment de technologies faisant appel aux sources d'énergies renouvelables et utilisant plus proprement les combustibles fossiles, y compris les carburants. Des exemples nationaux et d'excellentes pratiques ont été présentés pour différentes démarches. On a reconnu la nécessité de diffuser les données d'expérience plus largement en tant que moyen d'accélérer l'apprentissage et la transposition, en faisant observer que dans bien des cas les pays à économie en développement avaient enregistré des succès qu'ils pourraient partager entre eux et avec les pays industrialisés.

13. De nombreux intervenants ont affirmé que des investissements accrus étaient nécessaires dans le secteur des énergies propres. Les coûts de transaction élevés pour les mises de fonds initiales dans les sources d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique continuant à entraver les investissements, les ministres et les chefs de délégation ont recommandé aux gouvernements de réviser leurs cadres de taxation et de tarification énergétiques pour faire en sorte qu'ils tiennent compte de tous les coûts liés à la production, à la consommation et à l'utilisation de l'énergie,

ainsi que de supprimer les subventions néfastes pour l'environnement en faveur d'autres sources d'énergie. Ceci s'appliquait aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. Certains intervenants ont relevé les avantages que présenterait la mise en place d'un mécanisme de financement qui appuierait les activités renforçant l'accès aux formes d'énergie modernes pour les près de 2 milliards de personnes qui n'en bénéficiaient pas actuellement. D'autres intervenants ont noté que cela était particulièrement urgent eu égard aux besoins des zones vulnérables ou sortant d'un conflit.

14. Dans le domaine du financement, il a été souligné que le secteur privé jouait un rôle clé. Les intervenants ont en outre fait observer que pour attirer des ressources financières, il était crucial de disposer d'un cadre national de politique à long terme et stable associé à des actions à court terme spécifiques pour faire preuve d'engagement. Ces cadres étaient particulièrement importants pour attirer un financement privé dans des domaines comme les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et ils étaient décisifs pour assurer un transfert effectif de technologies. Plusieurs intervenants ont également noté que le secteur privé détenait souvent les droits de propriété intellectuelle pour des technologies nouvelles et qu'il jouait ainsi un rôle déterminant dans les activités de transfert de technologie.

15. Un certain nombre de ministres et de chefs de délégation ont noté que les marchés émergents du carbone offraient un moyen potentiellement intéressant d'introduire une efficacité accrue dans la tarification et l'allocation des émissions de carbone dans l'ensemble des économies. De nombreuses délégations ont cependant relevé que la bonne application du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était souvent entravée dans leur pays par la taille réduite des projets potentiels. Vu les possibilités qu'il offrait de procurer des bienfaits tant économiques qu'environnementaux aux pays en développement, de nombreux intervenants ont souligné que les gouvernements qui avaient ratifié le Protocole de Kyoto devraient recourir davantage au Mécanisme pour un développement propre.

16. Un certain nombre d'intervenants ont rappelé que l'utilisation de l'énergie, en particulier une mauvaise combustion des combustibles, avait de graves conséquences pour la santé humaine et ont préconisé vivement qu'une attention accrue soit accordée à la pollution de l'air intérieur due à l'utilisation de biomasse dans les pays en développement et que les pays se soucient davantage d'améliorer la qualité des carburants.

17. Il a été noté que malgré les progrès accomplis depuis des décennies, la production, la transformation et l'utilisation d'énergie avaient encore un impact important sur l'environnement et la santé humaine. La nécessité de veiller à ce que les projets énergétiques soient conçus et exploités conformément à des normes environnementales élevées a été soulignée. De nombreux intervenants ont recommandé que les gouvernements exigent que l'on recoure aux études d'impact, aux évaluations des risques, aux systèmes de gestion environnementale et à d'autres outils et approches fondés sur les projets qui étaient décisifs pour réduire les impacts environnementaux des projets intéressant le secteur de l'énergie dans tous les pays.

18. Il a été souligné que le secteur de l'énergie était intrinsèquement à forte intensité technologique et que les technologies nouvelles et améliorées recelaient la promesse d'une réduction des impacts environnementaux et sanitaires de l'utilisation d'énergie. De nombreux ministres et chefs de délégation ont dit qu'il fallait soutenir davantage la recherche-développement sur les technologies énergétiques plus propres et le déploiement plus rapide des technologies existantes et nouvelles dans tous les pays. Un appui conjoint des secteurs public et privé à la recherche-développement était particulièrement important, ont-ils souligné, dans le cas des technologies émergentes comme l'hydrogène.

19. De nombreux intervenants ont appelé l'attention sur les besoins en matière de renforcement des capacités, dans les pays en développement en particulier, en notant qu'ils étaient importants mais pas toujours très bien définis. Un certain nombre d'intervenants ont souligné que la Commission du développement durable pourrait jouer un rôle déterminant pour ce qui est de faciliter le passage d'un débat général sur cette question à des discussions permettant de définir des domaines prioritaires précis qui aideraient à surmonter les principaux obstacles à des systèmes énergétiques plus durables, afin que le soutien puisse être ciblé plus efficacement sur ces domaines.

20. Plusieurs délégations ont manifesté un vif intérêt pour les bioénergies, et un certain nombre de nouvelles initiatives nationales précises dans ce domaine ont été présentées, notamment à propos des biocarburants comme l'éthanol et le biodiesel pour les transports, dont l'utilisation avait en outre l'avantage de créer des emplois dans les zones rurales. D'autres délégations ont insisté sur l'extension considérable des applications éoliennes et géothermiques et sur l'attrait croissant des technologies photovoltaïques. Les discussions sur les technologies des énergies renouvelables en général ont permis de déterminer que l'adaptation d'une technologie particulière en un lieu donné dépendait en partie des ressources renouvelables qui pourraient être disponibles et que la plupart des pays étaient plus ou moins dotés de ressources renouvelables qu'ils pouvaient exploiter.

21. Étant donné la croissance escomptée de l'offre de sources bioénergétiques et le nombre important de secteurs qu'une production bioénergétique à grande échelle pourrait intéresser, certains intervenants ont souligné que les gouvernements devaient procéder à des évaluations des risques liés aux plans d'exploitation des bioénergies afin de déterminer les impacts potentiels sur l'environnement tout au long du cycle du combustible. Une confiance accrue dans l'intégrité écologique des systèmes énergétiques basés sur la biomasse accélérerait leur développement, et notamment l'acceptation des biocarburants.

22. Compte tenu à la fois du potentiel hydroélectrique important, notamment dans les pays en développement, et des préoccupations touchant les incidences sociales et environnementales négatives qui pourraient être associées à de nombreux barrages, plusieurs intervenants ont souligné que les gouvernements devaient appliquer des procédures de diligence raisonnable lors de la mise en œuvre et de l'exploitation des projets hydroélectriques, en s'appuyant sur les vastes connaissances et la solide expérience qui sont désormais disponibles. Plusieurs ministres et chefs de délégation ont évoqué la nécessité d'accroître les investissements dans des projets hydroélectriques écologiquement rationnels, en soulignant qu'il fallait préserver les écosystèmes des bassins hydrographiques afin que les ressources restent disponibles à long terme.

23. De nombreux ministres et chefs de délégation ont noté que les combustibles fossiles devraient satisfaire une part importante de la croissance anticipée de la demande d'énergie dans les prochaines décennies, notamment dans les régions en développement, et ils ont recommandé que les gouvernements s'efforcent de promouvoir le développement, le transfert et le déploiement accéléré de technologies plus propres en faveur de ces pays. Plusieurs intervenants ont fait remarquer qu'à court terme, il fallait s'intéresser davantage aux technologies mieux connues et commercialement éprouvées, tandis que d'autres ont souligné qu'il était tout aussi important de faire participer les pays en développement aux programmes concernant les technologies émergentes, telles que l'hydrogène et le stockage et le piégeage du carbone.

24. Les ministres et les chefs de délégation ont souligné à plusieurs reprises que le défi posé aux gouvernements était de concilier des objectifs concurrents, comme l'illustre l'échec du système énergétique actuel à internaliser les coûts non comptabilisés de la production, de la consommation et de l'utilisation d'énergie. Cela étant, beaucoup ont noté qu'il n'était pas toujours inévitable de faire des compromis et que des mesures correctives dans certains domaines pouvaient apporter des bienfaits multiples, notamment des améliorations de l'efficacité énergétique bénéfiques pour l'environnement, l'économie et la sécurité énergétique.

25. Un certain nombre de délégations ont félicité le PNUE pour les travaux qu'il avait menés et l'ont prié d'accroître ses efforts dans le domaine de l'énergie, notamment en fournissant des orientations aux pays en développement, en stimulant l'appui du secteur financier en faveur des approches énergétiques plus propres et de la mise en commun des meilleures pratiques.

26. Les ministres et les chefs de délégation ont invité le Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à présenter son rapport succinct sur les débats à la quatorzième session de la Commission du développement durable.

## **B. Tourisme et environnement**

27. Les consultations ministérielles qui se sont tenues lors de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement ont été présidées par M. Atilio Savino, Secrétaire argentin à l'environnement, et par M<sup>me</sup> Claudia McMurray, Secrétaire adjointe chargée des affaires maritimes et des questions environnementales et scientifiques internationales au Département d'État des États-Unis.

28. M<sup>me</sup> Deidre Shurland, Directrice de l'Alliance caraïbe pour le tourisme durable, a prononcé un discours liminaire dans lequel elle a évoqué les enjeux touristiques dans les Caraïbes et souligné le rôle important que les gouvernements et le secteur des affaires jouaient dans l'élaboration de stratégies visant à promouvoir le développement durable dans le secteur du tourisme. Exprimant ses craintes devant l'affaiblissement de la résilience des écosystèmes et les effets nocifs de leur dégradation à grande échelle, elle a appelé l'attention sur le fait que le tourisme pouvait devenir un allié du développement écologique et social en inversant ces tendances.

29. La table ronde ministérielle qui a suivi a donné lieu à un échange de vues riche et fructueux. De nombreuses déclarations ministérielles ont porté essentiellement sur les principaux défis du tourisme et de l'environnement dans les pays des intervenants. Les discussions sur les politiques, les stratégies, les outils, l'atténuation de la pauvreté, les accords multilatéraux sur l'environnement et le rôle que pourrait jouer le PNUE dans la promotion d'un tourisme écologiquement rationnel dans le cadre du développement durable ont été articulées autour des thèmes suivants : rôle des gouvernements dans la promotion d'un tourisme durable; le tourisme en tant qu'outil de protection de l'environnement; promotion de modes de consommation et de production durables dans le secteur du tourisme; et assistance nécessaire des organismes des Nations Unies pour promouvoir un tourisme durable.

30. Le document d'information établi par le secrétariat sur la base des contributions de diverses organisations de la société civile et du secteur privé a été bien accueilli car il proposait des options intéressantes aux gouvernements pour la promotion de formes durables de tourisme. Ces options allaient de la réglementation en matière de planification aux instruments économiques et énonçaient 12 objectifs pour un tourisme durable, les conséquences à en tirer en matière de politiques et les structures et stratégies de collaboration nécessaires aux niveaux national et local. La nécessité de continuer à favoriser et à renforcer la coopération et le partenariat entre le PNUE, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les autres organismes internationaux concernés ainsi qu'avec la société civile et les organisations non gouvernementales a été soulignée.

31. Les ministres et les chefs de délégation ont insisté sur l'importance du tourisme pour leurs économies dans le contexte plus vaste du développement durable en accordant l'attention voulue à la durabilité environnementale, sociale, culturelle et économique. D'une manière générale, le tourisme devrait intégrer la durabilité, y compris le tourisme de masse et le tourisme culturel, sportif et écologique, en maximisant les bienfaits sociaux et économiques au niveau national et local, en particulier dans les pays en développement. Il a aussi été déclaré que l'avenir résidait dans l'écotourisme. À cet égard, conformément à la demande de certaines délégations, une définition tirée de la Déclaration de Québec sur l'écotourisme est fournie dans l'appendice V au présent rapport succinct.

32. Les ministres et les chefs de délégation ont débattu des moyens de favoriser l'intégration des politiques de tourisme durable. Ils ont évoqué comment en favoriser l'intégration dans les plans de développement locaux et nationaux compte dûment tenu des rôles des divers ministères et des organismes gouvernementaux aux niveaux sous-régional et local. La nécessité d'une meilleure intégration des politiques touristiques et environnementales a été évoquée, et les suggestions présentées pour atteindre cet objectif ont été notamment les suivantes :

a) Renforcer les structures institutionnelles en vue d'améliorer la coordination et la coopération entre les parties prenantes;

b) Échanger des informations sur les meilleures pratiques, telles que la création de parcs naturels et le tourisme communautaire (on trouvera un aperçu des meilleures pratiques dans le domaine du tourisme à la partie 2 de l'appendice III au présent rapport succinct);

- c) Adopter des outils adéquats et des instruments économiques et législatifs;
- d) Soutenir l'application des accords multilatéraux sur l'environnement qui ont trait à la conservation et à la protection de l'environnement;
- e) Promouvoir la prévention et la maîtrise de la pollution ainsi qu'une gestion rationnelle des ressources naturelles.

33. La nécessité d'examiner et de prendre en compte les questions de pauvreté dans l'agenda international pour le tourisme en vue de maximiser les possibilités qu'offrent les activités touristiques d'atténuer la pauvreté a été soulignée par de nombreux ministres et chefs de délégation, notamment à propos de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, on s'est préoccupé des incidences négatives que le tourisme pouvait avoir en matière sociale, culturelle et environnementale et de la façon dont une gestion et une réglementation appropriées pouvaient contribuer à la réduction de ces incidences tout en améliorant la situation de pauvres. Il a été dit que le tourisme devrait intégrer les efforts visant à faire bénéficier de ces bienfaits toutes les parties prenantes, en particulier les populations autochtones et les communautés locales.

34. La nécessité de développer la recherche et l'échange de connaissances et de renforcer la sensibilisation a également été citée, notamment à propos des dommages environnementaux et de la conservation de la nature aux niveaux national, sous-national et local. Les intervenants ont souligné que les documents stratégiques nationaux, et notamment les documents stratégiques et les plans d'action pour la réduction de la pauvreté, devraient faire figurer le tourisme parmi les secteurs hautement prioritaires dans le cadre du développement durable.

35. De nombreuses délégations ont dit que les considérations touchant aux modes de consommation et de production durables jouaient un rôle déterminant dans la promotion d'un tourisme durable en général et de l'écotourisme en particulier. Les principaux défis mentionnés résidaient notamment dans la nécessité :

- a) D'accroître le soutien politique, la transparence et l'intégration;
- b) D'impliquer le secteur privé en encourageant les entreprises à prendre en compte la durabilité dans leurs politiques et activités;
- c) D'améliorer l'efficacité hydrique et énergétique, de favoriser le recours à une énergie propre et de réduire le gaspillage;
- d) De promouvoir des pratiques durables dans la construction et le bâtiment ainsi que l'inclusion de parcs naturels dans les zones urbaines;
- e) D'élargir la base de connaissances et de renforcer les capacités;
- f) De renforcer la mise en œuvre des outils disponibles pour encourager l'action sur le terrain ainsi que les compétences et les ressources nécessaires à une mise en œuvre efficace;
- g) D'assurer une participation effective des populations autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels.

36. De nombreux ministres et chefs de délégation ont insisté sur les liens entre la variabilité climatique et le tourisme. Certains sont convenus qu'il fallait stimuler la demande d'options plus efficaces en matière de transports publics sur les lieux de destination à titre de première étape dans la réduction des émissions de gaz à effet

de serre. Il a également été souligné que le secteur touristique et les touristes devraient être encouragés à réduire au minimum les incidences négatives et à maximiser les effets positifs liés à la diversité biologique et à la préservation de la culture locale par leurs choix de consommation et de comportement.

37. Les ministres et les chefs de délégation ont convenu que le secteur du tourisme pouvait contribuer grandement à la protection de l'environnement, à la conservation et à la restauration de la diversité biologique ainsi qu'à l'exploitation durable des ressources naturelles. Il a été noté que le tourisme, en particulier le tourisme de nature, était étroitement lié à la diversité biologique et aux attraits offerts par un environnement riche et varié. Les gouvernements devraient, à tous les niveaux, impliquer et appuyer directement les populations autochtones et les communautés locales dans l'établissement de critères, d'indicateurs, de systèmes d'alerte rapide et de directives qui tiennent compte des aspects tant culturels qu'écologiques de la diversité biologique.

38. L'attention a été appelée sur le fait que la certification constituait un outil important créant une demande du marché pour des produits touristiques durables, eu égard aux possibilités de promotion du développement durable qu'elle offrait. À cette fin, les gouvernements, les voyagistes et les autres parties prenantes du secteur touristique devaient avoir accès à l'information, à la formation et à la technologie. Les pays expérimentés dans l'établissement de systèmes de certification pour un tourisme durable ont signalé qu'il n'existait pas de solution unique pour résoudre le problème de la durabilité dans le développement du tourisme et que la certification n'était pas un outil qui pouvait être utilisé isolément.

39. De nombreux ministres ont évoqué la nécessité d'améliorer la sensibilisation et l'échange de connaissances entre les responsables du tourisme et de la conservation de la nature et ceux qui étaient concernés par ces activités aux niveaux national, sous-national et local. Il a en outre été noté que les stratégies et plans d'action relatifs à la diversité biologique devraient prendre en considération les questions touristiques. Il a été indiqué que, de la même manière, les plans touristiques devraient tenir pleinement compte des questions touchant la diversité biologique et que les plans nationaux devraient concilier le développement du tourisme avec la protection des ressources naturelles et culturelles.

40. Plusieurs ministres et chefs de délégation ont invité l'industrie du tourisme à faire adopter des pratiques véritablement durables dans les entreprises touristiques d'une manière plus responsable, en particulier dans les économies en développement, émergentes et sortant d'un conflit. Il a été souligné que la sécurité et la stabilité étaient nécessaires pour promouvoir un tourisme durable. De nombreux intervenants ont insisté sur la nécessité de planifier convenablement le développement du tourisme en suivant une approche intégrée et en tenant dûment compte de la gestion de l'utilisation des terres, de l'emploi des ressources, des infrastructures et des transports, des bâtiments et de la protection des zones sensibles.

41. Il a été noté que la sensibilisation et la préparation aux catastrophes naturelles étaient des questions primordiales. Les ministres et les chefs de délégation ont débattu de la nécessité de définir et d'appliquer des mesures propres à améliorer la préparation aux catastrophes dans les communautés, en particulier celles des destinations touristiques côtières sujettes aux catastrophes. Beaucoup ont fait

observer que ces mesures devraient être élaborées en coopération avec les autorités locales, l'industrie touristique et les communautés voisines.

42. L'importance du rôle joué par le PNUE dans la promotion de modes de consommation et de production durables et la participation des milieux d'affaires et de l'industrie dans le secteur du tourisme, conformément à la décision du Conseil d'administration 22/6 du 7 février 2003, a été soulignée. Dans ce contexte, la Ministre française de l'écologie et du développement durable a annoncé que son Gouvernement était en train de créer un groupe d'étude sur le développement durable dans le cadre du processus de Marrakech. De nombreux ministres et chefs de délégation ont exprimé leur appui et leur intérêt pour ce groupe d'étude.

43. Différents ministres et chefs de délégation ont demandé en outre un renforcement du rôle du PNUE, en soulignant notamment qu'il devrait s'acquitter des fonctions suivantes :

a) Coopérer avec tous les partenaires nationaux et internationaux compétents en vue de fournir un appui pour l'élaboration de stratégies touristiques durables au niveau national et déterminer les moyens d'impliquer effectivement les organisations compétentes, notamment l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour le développement, les autres organismes des Nations Unies concernés et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, et de maximiser les synergies entre les programmes et activités;

b) Promouvoir la coopération, le réseautage et l'échange de connaissances et de données d'expérience au niveau régional;

c) Fournir une assistance, s'il y a lieu, pour l'élaboration de politiques fondées sur les objectifs et les principes du tourisme durable;

d) Renforcer son programme de sensibilisation et de préparation aux urgences au niveau local, en l'adaptant, s'il y a lieu, pour soutenir les destinations touristiques dans les pays en développement et leur permettre de mieux se préparer à faire face aux catastrophes naturelles et anthropiques.

44. Il a été souligné que les efforts déployés en matière de renforcement des capacités devraient viser à développer et à consolider les moyens dont disposent les gouvernements et toutes les parties prenantes pour améliorer l'élaboration et faciliter l'application efficace de directives, de codes de conduite, d'études d'impact et de politiques touristiques durables aux niveaux local, national, régional et international. À cet égard, il a été souligné que le processus décisionnel visant à promouvoir un tourisme durable devrait donc être amélioré et renforcé grâce à une démarche efficace prévoyant une participation des multiples parties prenantes.

## Annexe III

### **Résumé établi par le Président des débats sur la gouvernance internationale en matière d'environnement tenus par les ministres et les chefs de délégation lors de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement**

1. Les 8 et 9 février 2006, les ministres et les chefs de délégation participant au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement ont débattu de la question de la gouvernance internationale en matière d'environnement, y compris celle de la composition universelle du Conseil d'administration, dans le contexte général de la suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005.

#### **A. Déclarations liminaires**

2. M. Adnan Amin, Directeur exécutif du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, a évoqué le Document final du Sommet mondial de 2005 et en particulier l'importance des aspects touchant l'environnement ainsi que la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'assistance humanitaire et de l'environnement. Il a fait part de l'état actuel des dispositions à prendre en vue de la création du Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général et des attentes élevées parmi les États Membres de l'ONU s'agissant du rôle du Groupe de haut niveau dans la réforme en cours de l'Organisation. Il a également annoncé que les ambassadeurs du Mexique et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies avaient été nommés coprésidents du Groupe de travail informel de l'Assemblée générale mis sur pied par son Président pour donner suite au volet du Document final du Sommet mondial relatif à la réforme de la structure environnementale au niveau international.

3. M<sup>me</sup> Nelly Olin, Ministre française de l'écologie et du développement durable, a été la deuxième oratrice. Elle a indiqué que les défis écologiques à l'échelon planétaire s'étaient multipliés à un tel point qu'il était communément admis que les préoccupations écologiques et les politiques de développement étaient étroitement liées. Il était anormal, a-t-elle déclaré, qu'il existe des organisations spécialisées qui traitent du commerce, du travail et de la santé alors que l'environnement n'était supervisé que par un programme des Nations Unies doté d'un financement insuffisant. Elle a plaidé en faveur de la création éventuelle, en s'appuyant sur les institutions actuelles, d'un organisme spécialisé dont le PNUE constituerait l'ossature. La proposition, a-t-elle dit, aboutirait à la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement qui serait chargée de s'attaquer au large éventail de problèmes environnementaux auxquels le monde était confronté. Elle a dit que l'organisation envisagée serait implantée à Nairobi et pourrait inclure dans son mandat une coordination plus cohérente des accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que le renforcement des capacités en matière d'environnement. Elle a fait observer que la proposition avait recueilli le soutien de 90 pays environ, parmi lesquels ceux de l'Union européenne, de la Francophonie et de la Commission de l'océan Indien. Elle a aussi préconisé un financement adéquat

de l'organisation, relevant que bien que le PNUE se soit vu confier ces derniers temps davantage de responsabilités, il ne bénéficiait cependant pas d'un financement suffisant.

## **B. Réactions des ministres et des chefs de délégation**

### **1. Suite donnée au Sommet mondial de 2005**

4. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants qui ont pris la parole ont évoqué les moyens de renforcer le PNUE et d'accroître la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système des Nations Unies dans le traitement des questions environnementales, compte tenu du Document final du Sommet mondial de 2005 et dans le contexte de la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies.

5. Quelques représentants sont convenus qu'eu égard aux efforts en cours pour réformer l'ONU, il importait de renforcer plus amplement le rôle de l'environnement dans le système des Nations Unies ainsi que la coopération internationale. On a également estimé qu'il était impérieux d'accorder une plus grande importance au capital naturel dans les stratégies de réduction de la pauvreté pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Un autre représentant a souligné que l'amélioration de la gouvernance internationale était indispensable pour éliminer la pauvreté ainsi que pour l'édification de la paix et de la sécurité.

6. Quelques représentants ont été d'avis que toutes les trois composantes du développement durable devraient être favorisées et que les mesures visant à la protection de l'environnement ne devraient pas être prises au détriment du développement. Un autre représentant a demandé l'octroi de ressources nouvelles et additionnelles pour réaliser les objectifs aux fins du développement durable.

7. De nombreux représentants ont souligné que la mise en œuvre de tous les éléments de la décision SS.VII/1 relative à la gouvernance internationale en matière d'environnement – fréquemment désignée programme de Cartagena – demeurerait une priorité. Ils ont notamment insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre immédiate et intégrale du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, le renforcement de la base scientifique du PNUE, la nécessité d'améliorer la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies, le renforcement des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et l'amélioration de la situation financière du PNUE.

8. Quelques représentants, soulignant qu'il importait de renforcer le cadre institutionnel international dans le domaine de l'environnement, se sont déclarés favorables à la transformation du PNUE en une organisation des Nations Unies pour l'environnement située à Nairobi qui aurait le statut d'une institution spécialisée.

9. D'autres représentants se sont penchés sur le renforcement des éléments spécifiques de la gouvernance internationale en matière d'environnement, tels que le regroupement des accords multilatéraux sur l'environnement et des moyens renforcés de développement des capacités pour le PNUE, en particulier dans le cadre du Plan stratégique de Bali. Un autre représentant a insisté sur le fait que le PNUE devrait s'acquitter de son mandat initial.

10. Un représentant, notant les défis écologiques croissants que devait relever le PNUE, a suggéré que l'on procède à une évaluation minutieuse, eu égard à la réforme en cours du système des Nations Unies, de l'efficacité et de l'efficience de la structure institutionnelle actuelle, y compris le regroupement possible des accords multilatéraux sur l'environnement existants, sur la base de laquelle la question de la composition universelle ou la nécessité d'une organisation des Nations Unies pour l'environnement devraient être examinées.

11. Quelques représentants ont été contre la création d'une organisation des Nations Unies pour l'environnement, estimant que le recours aux arrangements institutionnels existants permettrait de s'attaquer aux questions d'environnement et que la création d'une nouvelle organisation n'était pas nécessaire. Un autre représentant, notant que le PNUE avait amélioré sa gouvernance, même si une amélioration plus poussée de la gouvernance internationale en matière d'environnement s'imposait, a souligné qu'il était prématuré de créer une organisation des Nations Unies pour l'environnement.

12. Un représentant a fait remarquer qu'il conviendrait, avant de tenir des débats sur une organisation des Nations Unies pour l'environnement, d'attendre qu'une analyse soit menée par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies mis sur pied par le Secrétaire général.

## **2. Composition universelle**

13. La question de la composition universelle du Conseil d'administration du PNUE a été examinée dans le contexte général décrit plus haut. Des divergences de vue ont continué d'être observées sur la question parmi les États membres, qui ne sont pas parvenus à aucun consensus.

14. Quelques représentants ont appuyé l'institution de la composition universelle, estimant qu'elle renforcerait les fonctions décisionnelles du Conseil d'administration et du PNUE dans son ensemble.

15. D'autres représentants, sans exprimer leurs vues sur la question, ont indiqué qu'elle méritait d'être examinée plus avant. Un représentant a estimé qu'il était nécessaire de définir la valeur et les bienfaits additionnels qui seraient procurés par l'institution de la composition universelle.

16. Quelques représentants se sont toutefois élevés contre l'institution de la composition universelle, indiquant que la structure actuelle était appropriée.

17. Un représentant, qui n'était pas convaincu de la nécessité d'une composition universelle, s'est inquiété de ce qu'elle pourrait entraîner un alourdissement des coûts administratifs et a demandé une analyse plus poussée des coûts et avantages escomptés.

18. On a estimé que la question de la composition universelle devrait être examinée par le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que dans le cadre des consultations pertinentes devant être menées par l'Assemblée générale.

